

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE LE ROYAUME LTEE	Numéro de permis 2017090	Date d'inspection Le 17 mai 2019	
Nom de l'établissement GARDERIE LE ROYAUME		Numéro de téléphone (506) 382-4565	
Adresse 392 rue Amirault Dieppe NB E1A 1G3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	21	31 mai 2019	17 mai 2019
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien; Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	39(2)(a)	16 mai 2019	17 mai 2019
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	39(2)(b)	16 mai 2019	17 mai 2019

<p>Commentaires généraux</p> <p>Article 21: Mon observation se base entre le temps de ma dernière viste jusqu'à celle d'aujourd'hui (3 jours). Les planifications ont été faites. Discussion avec la responsable afin de maintenir cette article .</p> <p>Article 39 (2) (b): Lors de mon observation aujourd'hui, les médicaments étaient tous verrouillés.</p> <p>Article 39 (2) (a) :Lors de mon observation aujourd'hui, cette article du règlement était conforme. La mentor en assurance de la qualité a discuté avec l'exploitante au sujet du niveau de risque. L'exploitante s'engage à diminuer le niveau de risque en ajoutant un élément de sécurité.</p>
--

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 17 mai 2019

Date

original signé par

Katherine Pinet Dubois

Le 17 mai 2019

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date